

31 OCT, 2022
738**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES***Liberté
Égalité
Fraternité***Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme Risques**

Affaire suivie par Jean Yves DANIEL
Chargé d'études planification
Tél : 05 59 80 88 21
Mél : cdpenaf64@equipement-agriculture.gouv.fr

Pau, le 25 OCT. 2022

Le Président de la commission à
Monsieur Marc CANTON
Maire d'Asson

Objet : Avis de la CDPENAF du 5 octobre 2022 sur la modification n°1 du PLU d'Asson

Vous avez transmis pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Asson en date du 27 juillet 2022.

Le secteur de la fromagerie Matocq fait ainsi l'objet d'un nouvel indicage « Aef », le règlement n'autorisant les « constructions nouvelles et l'extension des constructions existantes à vocation d'artisanat, commerce de détail et commerce de gros, dans la limite de 700 m² de surface de plancher et/ou d'emprise au sol » dans ce secteur. Le règlement est inchangé pour les secteurs Ae.

La commission s'est réunie le 5 octobre 2022 et a émis un avis favorable au projet de modification du PLU.

Le Président de la commission

~~Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer~~

Fabien MENU